

## LISTE DES PIECES A FOURNIR

### DEMANDE DE PAIEMENT AIDES AU FRET- FEDER

#### PIECES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

- Etat récapitulatif des Dépenses (ERD) à compléter
- Pour les dépenses au réel :
  - ✓ Les factures classées par ordre, les notes de frais ...
  - ✓ Les devis correspondants intégrant la mention « bon pour accord »
- Pour les dépenses sous BSCU :
  - ✓ le Bill of Lading (BL ou autrement appelé « waybill » ou « document de connaissances maritime» ou la lettre de transport aérien (LTA);
  - ✓ le COA déclaration en douane (document qui permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination);
  - ✓ la liste de colisage établie par le transitaire, pour les acheminements en mode groupage et dans les cas où vous bénéficiez d'un tarif « conteneur plein » mais ne transportez pas uniquement des produits éligibles à l'aide au fret.
- Pour les dépenses relevant du GROUPAGE: Attestation transitaire pour des acheminements par groupage ou TC partiel

#### ATTENTION

Il est rappelé que même si des Options de Couts Simplifiés sont appliqués sur l'opération, les justificatifs doivent être conservés en cas de contrôles et/ou audit.

Pour tout autre type d'acheminement non couvert par les barèmes, la mobilisation de l'aide au fret sera effectuée au réel (groupage maritime export et fret aérien à l'export, fret intra-rup, interîles, etc...) sans pouvoir excéder les montants fixés au BSCU de l'année concernée, et avec les mêmes catégories fixées au BSCU (sauf si absence de BSCU)

## **PIECES PERMETTANT DE JUSTIFIER L'ACQUITTEMENT DES DEPENSES**

- L'état récapitulatif des dépenses attesté par tout organisme compétent habilité :
  - Soit Commissaire aux comptes (CAC), expert comptable, comptable public ... et contresigné du représentant légal
  - Idem pour les dépenses du mandataire
  - Soit copies des relevés bancaires
  - Les dépenses concernées doivent être mises en évidence

## **PIECES RELATIVES AUX COFINANCEMENTS**

- Les conventions des cofinanceurs
  - L'état récapitulatif des ressources perçues attesté par tout organisme compétent habilité : CAC, expert-comptable, comptable public ou relevés bancaires faisant apparaître les ressources perçues
- Le cachet, la signature et l'identité du signataire doivent être lisibles

## **PIECES DE MISE EN CONCURRENCE**

- Pièces et éléments relatifs au lancement de la procédure
- Pièces relatives au dossier de consultation des entreprises
- Pièces relatives à la réception et l'analyse des candidatures et des offres
- Pièces relatives à la signature du marché ou du lot
- Pièces relatives à l'exécution du marché ou du lot
- Pièces relatives aux accords-cadres avec marchés subséquents

## **PIECES DE PUBLICITE DE L'AIDE UE**

Vous devez fournir des pièces justificatives prouvant le respect de vos obligations de publicité et d'information lors de la demande de paiement de votre subvention et les conserver en cas de contrôle.

La publicité de l'Union Européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

**Pensez à prendre des photos.** Elles sont des moyens simples de prouver le respect de vos obligations de publicité. Photographiez vos affiches, vos panneaux, etc.